

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BRELIÈRE Marinette, GENDRON Marie-Christine, LANDRAIN Chantal, NOÉ Sophie, DASSONVILLE Anaïs, NAULIN Sylvie, DURET Isabelle MM : BECK Patrick, CHANCELLE Léonard, CHESNEAU Patrice, DASSONVILLE Kévin, LE ROUZIC Didier, REBILLEAU Grégoire, SAINT PAUL Alexandre

EXCUSES : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIERE

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions	Vice-président	Membres élus	Membres extérieurs
C.C.A.S.		Marinette BRELIERE Isabelle DURET Sophie NOÉ Marie-Christine BABARIT Chantal LANDRAIN	Françoise BECK
Appel d'offres	GALLÉ Christian	Alexandre SAINT-PAUL Patrick BECK Marinette BRELIERE Léonard CHANCELLE	
Liste électorale		Marinette BRELIERE Sophie NOÉ Patrice CHESNEAU Alexandre SAINT-PAUL	
Finances	GALLÉ Christian	Marinette BRELIERE Patrick BECK Marie-Christine BABARIT Chantal LANDRAIN Grégoire REBILLEAU Didier LE ROUZIC	
Personnes âgées		Isabelle DURET Anaïs DASSONVILLE Marinette BRELIERE	

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Commissions	Vice-président	Membres élus	Membres extérieurs
Monde associatifs sports, loisirs, animations		Isabelle DURET Kévin DASSONVILLE Sylvie NAULIN Anaïs DASSONVILLE Grégoire REBEILLEAU	
Viticulture		Patrice CHESNEAU Alexandre SAINT-PAUL Léonard CHANCELLE Kévin DASSONVILLE	
Patrimoine et bâtiments	Christian GALLÉ	Didier LE ROUZIC Isabelle DURET Marinette BRELIERE Patrick BECK Marie Christine BABARIT	
Communication		Sylvie NAULIN Isabelle DURET Sophie NOÉ	
Espaces verts, voirie, matériel, environnement	Christian GALLÉ	Kévin DASSONVILLE Marie-Christine BABARIT Sophie NOÉ Patrick BECK Grégoire REBEILLEAU Alexandre SAINT-PAUL	
Santé, maison de retraite		Chantal LANDRAIN Isabelle DURET Anaïs DASSONVILLE	
Personnel		Marinette BRELIERE Marie-Christine BABARIT Patrick BECK Chantal LANDRAIN Kévin DASSONVILLE	
Jeunesse, petite enfance		Isabelle DURET Anaïs DASSONVILLE Kévin DASSONVILLE	

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Commissions	Vice-président	Membres élus	Membres extérieurs
Cimetière		Marinette BRELIERE Marie-Christine BABARIT	
Village Métiers d'art		Patrice CHESNEAU Sophie NOÉ Didier LE ROUZIC Isabelle DURET Marie-Christine BABARIT Sylvie NAULIN	

DESIGNATIONS DES DELEGUES

Commissions	Membres élus	Membres extérieurs
Saumur aggro	Titulaire : GALLÉ Christian Suppléant : BRELIERE Marinette	
Syndicat de communes de la côte	4 délégués pour compétence école / garderie / cantine GALLÉ Christian Marie-Christine BABARIT Alexandre SAINT-PAUL Grégoire REBILLEAU	
Villages de Charme	Patrice CHESNEAU Alexandre SAINT-PAUL	
PCC	Christian GALLÉ (titulaire) Sylvie NAULIN (titulaire) Isabelle DURET (suppléant) Patrick BECK (suppléant)	
Familles rurales (C.L.S.H.)	Christian GALLÉ Isabelle DURET	
P.N.R. (Parc Naturel Régional)	Patrick BECK (titulaire) Christian GALLÉ (suppléant) Patrice CHESNEAU Alexandre SAINT PAUL	
S.I.E.M.L. (Syndicat Énergies du Maine et Loire)	Christian GALLÉ Patrick BECK (suppléant)	

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

- Correspondant Défense : Monsieur Patrick BECK
- Correspondant Sécurité Civile : Madame Marinette BRELIERE
- Correspondant Sécurité Routière : Madame Marinette BRELIERE
- Correspondant Attribution Logement : Madame Marinette BRELIERE

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIÉML

Vu l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que la commune est membre du Siéml ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Considérant que le représentant titulaire siègera au collège électoral de la circonscription électorale de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour élire les délégués au comité syndical du Siéml ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours ;

Considérant que pour la désignation des représentants de la commune, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant qu'il a successivement été procédé à l'élection du poste de représentant titulaire et de représentant suppléant ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentants du Siéml :

- M. Christian GALLÉ - représentant titulaire
- M. Patrick BECK - représentant suppléant

DÉLIBÉRATION : DÉLÉGUÉS AU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU TOURAIN

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, les membres doivent désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au syndicat mixte du Parc naturel régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentants du PNR :

- M. Patrick BECK (titulaire)
- M. Christian GALLÉ (suppléant)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire présente une liste de 29 articles concernant les délégations que le conseil municipal peut donner au Maire et pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, charge le Maire et pour la durée de son mandat les articles suivants :

- 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€ autorisé par le conseil municipal.

TIRAGE AU SORT DES JURY D'ASSISES

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Pour établir la liste préparatoire, il faut procéder au tirage au sort sur la liste électorale d'une personne pour la commune de Turquant.

Résultat du tirage au sort : Madame COQ Vanessa

DÉLIBÉRATION : DEVIS RÉFECTION DU LOGEMENT SITUÉ 9 PLACE FRANCOIS NAU

Différents chiffrages pour la réfection du logement ont été demandés. Monsieur le Maire présente au Conseil les divers devis réceptionnés.

Dans un premier temps, il propose à l'ensemble du conseil 2 devis pour la partie peinture du logement :

- PINEAU DÉCOR pour un montant de 7 574.52 € TTC
- J.ROCHER PEINTURE pour un montant de 7 057.72€ TTC

Après délibération et vote à main levée le conseil accepte à la majorité le devis de l'entreprise Pineau pour un montant de 7 574.52€ TTC.

Votants : 15 Pour : 8 (entreprise Pineau) Pour : 1 (entreprise Rocher) Abstention : 7

Monsieur le Maire propose ensuite le devis de l'entreprise PEARSON pour la partie VMC :

- PEARSON pour un montant de 1 624.21€ TTC

Après délibération et vote à main levée le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Pearson pour un montant de 1 624.21€ TTC

Pour terminer, Monsieur le Maire propose 3 devis pour la partie menuiserie :

- POZ'ALU pour un montant de 3 564€ TTC
- CLIN pour un montant de 3 330.58€ TTC
- ARTISAN DU BOIS pour un montant de 3 116.67€ TTC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Après délibération et vote à main levée le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Artisan du Bois pour un montant de 3 116.67€ TTC.

Le Conseil demande de se renseigner pour le montant de la TVA à appliquer car les artisans ont indiqué des TVA différentes (5.5%, 10% et 20%).

À la vue du montant des travaux le Conseil demande à ce que lors de la mise en location du logement des prescriptions soient prises lors de la rédaction du bail.

DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES (TH, TFPNB, TFPB)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la TH, TFPB et TFPNB des taxes directes locales 2020.

Les taux pour l'année 2020 sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,12 %
- Taxe foncière bâti : 23,14 %
- Taxe foncière non bâti : 49,13 %

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Christian GALLÉ :

- Présente au Conseil la demande de mise à disposition de l'école communale pour l'Association Familles Rurales durant le mois de juillet. Une convention sera donc faite entre l'association et la mairie. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Informe le Conseil qu'une convention avait été établie le 23 mai 2016 entre M. MABILEAU et la Commune pour la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un terrain communal, afin d'y mettre en pâture un troupeau de vaches. Suite à l'installation du nouveau Conseil, il est nécessaire de la renouveler. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Madame Chantal LANDRAIN :

- Informe le Conseil que dans la Commune il a été désigné une régisseuse Mme Nathalie POITEVIN et une suppléante Mme Nicole GALLE. La suppléante étant l'épouse du Monsieur le Maire, il serait plus judicieux de nommer une nouvelle personne. Monsieur le Maire approuve et demande à l'ensemble du Conseil de réfléchir et de proposer une personne. Le Conseil demande des explications sur le rôle d'un régisseur. Monsieur le Maire informe donc qu'un régisseur est une personne qui est chargée de gérer le plan de caisses, de tenir la caisse lors des manifestations de la Commune, l'encaissement de location de salles (pour les règlements en espèces uniquement).

Monsieur Patrick BECK:

- Informe le Conseil que tous les vendredis une réunion d'Adjoints est tenue avec Monsieur le Maire.
- Informe le Conseil que des formations sont mises en place par la Maison des Maires. Un mail leurs sera envoyé par la secrétaire de mairie pour les informer des différentes formations proposées.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Monsieur Patrice CHESNEAU:

- Emet le souhait de faire une visite de la Commune permettant ainsi de mieux comprendre son fonctionnement. Monsieur le Maire propose également dans un premier temps d'effectuer un état des lieux de la Commune pour pouvoir le présenter à l'ensemble du Conseil.
- Informe avoir entendu parler d'un projet de Paint Ball à côté du restaurant Bistroglo - Madame Marinette BRELIERE répond qu'il n'y a rien de prévu à ce sujet, en revanche il y a déjà des parties de Paintball qui ont eu lieu dans les caves du Bois d'Orties ainsi qu'aux Sablières.

Madame Marinette BRELIERE :

- Informe le Conseil qu'un panneau publicitaire d'un gîte-Chambre d'hôtes est plié et couché sur la berne de la Départemental, il faudra contacter la DDT afin de le remettre en place.
- Informe que suite à l'installation du nouveau Conseil, la Commission Communales des Impôts doit être renouvelée. Il sera proposé 24 personnes dont 2 personnes extérieurs à la Commune. Seulement 12 seront retenues par le Directeur régional des finances publiques. Mme Isabelle DURET demande en quoi consiste cette commission- Madame BRELIERE répond qu'elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
- Informe que lorsqu'elle était en activité en tant que secrétaire de Mairie, un inventaire de tout le matériel Communal était effectué à chaque renouvellement de Conseil. Le Maire sortant et le Maire entrant devaient signer cet état des lieux.

Madame Sylvie NAULIN :

- Suite à l'annulation des loyers pour les mois d'avril et de mai, Mme NAULIN demande s'il serait possible d'obtenir une quittance de loyers « nuls » pour justifier des deux mois sans règlement.

Madame Isabelle DURET :

- Propose de mettre en place un tableau pour expliquer les compétences commune, aggro département et région et également se renseigner pour demander une intervention de l'agglo lors d'un Conseil Municipal afin d'expliquer aux nouveaux conseillers le fonctionnement et les différentes activités.

Monsieur Didier LE ROUZIC :

- Demande la transmission des coordonnées de tous les conseillers afin de permettre de communiquer ensemble plus facilement - Le document sera transmis par la secrétaire de Mairie.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL : Le Lundi 6 juillet 2020

CLÔTURE DE SÉANCE : 22 Heures 30 min

Marie-Christine GENDRON

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL